

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
15 novembre 2021

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 15 novembre 2021, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Mélissa Gagnon
Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné

MM. Guy Gendron
Hugues Ouellet
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

149-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAUX

150-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux du 4 octobre, 12 octobre et 26 octobre, tel que présenté.

LES COMPTES À PAYER

151-2021

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 15 novembre 2021, pour un montant de quarante-cinq-mille-neuf-cent-soixante-huit et quatre (45 968.04 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant de quatre-mille-cent-quinze et dix-huit (4 115.18 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de quarante et un mille-neuf-cent-quatre-vingt-seize et trente-trois (41 996.33 \$) incluant un montant de cinq-mille-vingt-trois et quatre-vingt-quatre (5 023.84 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DON – NOËL À ST-NOËL

152-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement

D'accepter de participer financièrement à la réalisation de Noël à St-Noël 2021. Le montant de l'aide financière sera égal au montant de l'achat des cadeaux de Noël remis aux enfants de 0 à 12 ans de la municipalité.

DON SALLE DE QUILLES SAISON 2021-2022

153-2021

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement de :

De verser une aide financière d'un dollar pour chaque partie en pratique libre au comité de la Salle de Quilles pour la saison 2021-2022

DON SOUPER DE NOËL 2021-

154-2021

Il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

Verser un don de 100 \$ à La Maison des Familles pour la tenue du souper de Noël 2021 pour les personnes en difficulté.

DON MOISSON VALLÉE

155-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

De verser un don de 50\$ à Moisson Vallée pour La Guignolée 2021.

MTQ-DEMANDE DE PRÊT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

156-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec-Centre de service de Mont-Joli, le prêt d'un radar pédagogique pour la période du 1^{er} juin 2022 au 30 août 2022, afin de sensibiliser les automobilistes, les camionneurs et les motocyclistes circulant sur la route 297 à respecter la limite de vitesse de 50 km/heure et ainsi sécuriser tous les usagers de la route incluant les piétons et les cyclistes.

RAPPORT ET RECOMMANDATION MMO (ASSURANCE)

157-2021

Il est proposé par M. Gaétan Landry, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De mandater les Électriciens Harvey et Fils pour procéder à la vérification des recommandations et des conseils décrit dans le rapport d'inspection effectuée le 28 octobre 2021 par M. Philippe Tardif, conseiller en gestion des risques, électricité et système de la Mutuelle des municipalités du Québec.

DEMANDE GUILLAUME FILLION-LAURIE B. GAUDREULT

158-2021

Il est résolu unanimement :

D'informer M. Guillaume Fillion et Mme Laurie B. Gaudreault, qu'après étude de leur demande pour augmenter la grandeur du terrain demandé, le conseil de la municipalité de St-Noël ne peut acquiescer à cette demande. L'offre reste donc la même soit un terrain de 150 pieds de façade par 200 pieds de profondeur.

TECQ 2019-2023

115-1-2021

ATTENDU QUE :

La municipalité de Saint-Noël a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité de Saint-Noël doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement:

La municipalité de Saint-Noël s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité de Saint-Noël s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres,

hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité de Saint-Noël approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité de Saint-Noël s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMINS

160-2021

Il est résolu unanimement :

De demander à M. Simon Caron de procéder au débroussaillage des bords de chemins sur une distance d'environ 4 km.

SUJET REMIS À LA PROCHAINE SÉANCE

. Avenir du bâtiment situé au 15 de l'Église.

AJOUT DU # DE LOT 6288799 SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT

161-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'ajouter le lot # 6288799 sur le plan d'aménagement effectué par le Groupement Forestier Métis-Neigette.

DEMANDE DE M. STEVE TROTTIER

162-2021

Il est résolu unanimement :

D'informer M. Steve Trottier :

Que pour donner suite à sa discussion téléphonique avec M. Gilbert Marquis, maire, relative à des travaux dans le rang 12, la municipalité accepte de défrayer 50 % du coût pour la réparation de la dénivellation problématique pour le transport de bois et que lorsque que le transport sera terminé, le chemin devra être dans un bon état.

AUGMENTATION DU COÛT DES LOYERS

163-2021

Il est résolu unanimement :

D'aviser Mme Lyne Bradley et M. Marc Caron qu'il y aura une augmentation de 3 % du loyer à compter du 1^{er} juillet 2022.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

164-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 21 h 45.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire